

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 3 avril, à 20h, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr POLLEFOORT.

Présents : Mmes D'Agostini, Marianne, Lemée, Bellanger, Briffaut, Choplin, Leffray Pollefoort, Poulain, Tabellout.

Absents excusés : Mmes Stéfanello, Tolmont (pouvoir à Mme Lemée), Yvon, Mrs Béatrix, Mr Guitton (pouvoir à M. Poulain)

Secrétaire de séance : M Poulain

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

1) Le compte administratif investissement – commune

Compte tenu du solde de la section investissement en fin d'exercice 2016 (-111 315.64 €), du report du solde de l'exercice 2015 (3672.59 €), des restes à réaliser en dépenses (- 157755.96 €) et recettes (+150 524.05 €), le bilan en fin d'exercice 2016 est de – 114 874.96 €.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

2) Le compte administratif fonctionnement

Ensuite le conseil municipal examine le compte administratif de fonctionnement 2016. Celui – ci laisse apparaître, compte tenu des dépenses (262 546.37 €) et des recettes (326 036.61 €) un résultat comptable de 63 490.24 € pour l'exercice 2016 auquel il convient de rajouter le solde de clôture de l'exercice 2015 (350 172.68 €) pour arriver à un solde cumulé en fin d'exercice 2016 de 413 662.92 € avant virement à la section investissement.

Pour l'équilibre de la section investissement, l'affectation obligatoire est de 114 874.96 €. Cette opération porte le solde définitif de la section fonctionnement à 298 787.96 €.

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation de ce solde en recettes de fonctionnement 2017.

3) Approbation du compte de gestion

Après l'énoncé des résultats du compte de gestion de la commune présenté par le receveur municipal, le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

4) Budget prévisionnel 2016

➤ *Budget prévisionnel investissement*

Les principaux projets d'investissement sont :

Remboursement du capital des emprunts école	7 300,00
Remboursement du capital réserve foncière - rbst prêt 90 000	4 500,00
Remboursement des cautions des loyers	1 773,00
certificat électronique	120,00
21578 Matériel voirie	500,00
2184 Mob. classe,chaises, tables, mob. bureau	500,00
Achat matériel divers (échelle, panneaux électoraux, illuminations, triflash...)	2 500,00
segilog + achat informatique	2 500,00
lavoir	7 400,00
Réfection façade mairie + aménagement porte	14 502,60

Réserve foncière	48 582,78
cour du pont	1 831,62
Mise aux normes accessibilité ERP	13 805,22
Salle multifonctions	16 348,00
liaisons douces	18 000,00
M.A.M. Maisons d'Assistants Maternelles (prix TTC)	230 000,00
extension école	412 000,00
participation SIVOM (hotel communaux, petite enfance + véhicule)	32 775,00
Dépenses imprévues	1 500,00

Le budget prévisionnel investissement 2017 s'équilibre à 924 081.27 € en recettes et en dépenses, avec un virement prévisionnel de 114 874.96 € de la section fonctionnement au profit de la section investissement pour équilibrer ce budget.

➤ *Budget prévisionnel de fonctionnement*

Le budget prévisionnel communal 2016 de fonctionnement s'équilibre à 716 846.58 € en recettes et en dépenses.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2017 et le compte administratif de l'exercice 2016.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Mme Gousset, trésorière, conclut sur le taux d'endettement de la commune qui est raisonnable puisque il est de 136 097 €, soit 221 € par habitant contre une moyenne départementale de 490 € par habitant.

BUDGET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Le compte administratif investissement

Le résultat du solde de clôture de la section investissement fin 2016 est de -1017.74 €. Compte tenu du solde positif (9956.71 €) fin 2015, le solde de clôture s'élève à 8 938.97 €.

2) Le compte administratif fonctionnement

Le compte administratif de fonctionnement 2016 qui fait apparaître un résultat de 20 559.68 € auquel il faut rajouter le solde de clôture de l'exercice 2015 (64 725.94 €). Le solde de fin d'exercice 2016 s'élève à 85 285.62 €.

La compétence assainissement étant reprise par Le Mans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017, il y a lieu de dissoudre le budget assainissement.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et décide la dissolution du budget assainissement.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

3) Approbation du compte de gestion

Après l'énoncé des résultats du compte de gestion de l'assainissement collectif présenté par le receveur municipal, le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

La séance est levée à 21H00